

USDR0G - Contraintes géotechniques et pollution du sol

Présentation

Objectifs pédagogiques

Comprendre les grandes typologies de nature des sols et connaître les principaux moyens techniques d'assurer la stabilité des constructions projetées.

Comprendre les grandes typologies de pollution des sols et connaître les principaux moyens techniques de les rendre aptes à la réalisation d'opérations de construction, ainsi que les procédures afférentes.

Programme

Contenu

I. POLLUTION DES SOLS

- **État des lieux, contexte réglementaire, intervenants et responsables**
 - La notion de risque (et ses limites) :
 - La ressource « eau »
 - La notion de déchet
 - Le principe pollueur-payeur
 - Les installations classées (parce que dangereuses) pour l'environnement
 - La cessation d'activité soumise à déclaration
 - L'exploitant industriel
 - Le « propriétaire » des déchets
 - Le propriétaire « vendeur »
 - Le maître d'ouvrage à l'initiative du changement d'usage
 - Le propriétaire « négligent »
 - La DRIEE / le STIIIC, le service environnement des préfectures, l'ARS, la DGPR • La collectivité
 - L'ASN,
 - L'ADEME
- **Le sol et la pollution**
 - Le sol et le sous-sol
 - Le « sol » et la « pollution »
 - Les hydrocarbures
 - Les composés organo-halogénés volatils (COHV)
 - Les « métaux lourds »
 - L'interaction entre le milieu sol et les polluants
 - Les techniques de « dépollution »
- **La méthodologie et les outils « SSP »**
 - L'étude historique et documentaire
 - Le diagnostic initial
 - Le diagnostic complémentaire
 - Le plan de gestion
 - L'étude quantitative des risques sanitaires
 - Après les travaux de dépollution
- **Les contrats de vente et le cadre réglementaire**
 - Schéma classique : l'acquisition au juste prix
 - Cas du propriétaire/exploitant
 - Cas du propriétaire non responsable de la pollution
 - Les préemptions aux conditions
- **Les projets de reconversion**

Mis à jour le 01-09-2021



Code : USDR0G

Unité spécifique de type cours

2 crédits

Responsabilité nationale :
EPN14 - Droit et immobilier / 1

Contact national :

ICH

2 rue Conté

75003 Paris

01 40 27 24 41

Virginia Mateus

virginia.mateus@lecnam.net

II. GÉOTECHNIQUE

- **L'étude de sol**
 - Définition de la géotechnique - Rôle du géotechnicien - Moyens du géotechnicien
 - Missions géotechniques (norme NF P 94 500)
- **Les problèmes de sol en région parisienne**
 - Les remblais
 - Les carrières
 - Les dissolutions du gypse
 - Les argiles
 - La tourbe
 - L'eau souterraine
- **Les nappes hydrauliques**
 - Les différentes nappes
 - Gestion de l'eau
- **Les principaux ouvrages géotechniques**
 - Les fondations
 - Les améliorations de sol
 - Les soutènements

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

Épreuve écrite de mise en situation professionnelle de 2 heures.

Pour valider une UE du master, il faut en principe obtenir une note d'au moins 10/20. Toutefois, une note égale ou supérieure à 9/20 et inférieure à 10/20 peut être validée par l'effet d'une compensation annuelle des notes. La compensation des notes est opérée au terme de chaque année du master et suppose :

- que la note de chaque UE soit d'au moins 9/20,
- que la note moyenne des UE de l'année soit d'au moins 10/20.